

**Conseil d'administration
du mardi 1^{er} décembre 2020**

Délibération n°61/2020

**BARÈME DE RÉMUNÉRATION AU RECRUTEMENT ET MODALITÉS DE RÉEXAMEN
TRIENNAL DES RÉMUNÉRATIONS DES CONTRACTUELS BIATSS**

Membres en exercice : 36
Membres présents : 24
Membres représentés : 7

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 et notamment son article 1-3 ;
Vu le décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020 ;
Vu l'avis du Comité Technique de Sorbonne Université en date du 23 novembre 2020 ;

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ONT APPROUVÉ PAR 23 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS (31 VOTANTS)
LE BARÈME DE RÉMUNÉRATION AU RECRUTEMENT ET LES MODALITÉS DE RÉEXAMEN
TRIENNAL DES RÉMUNÉRATIONS DES CONTRACTUELS BIATSS
TEL QU'ANNEXÉ ;**

Le Président de Sorbonne Université

